COMPTE RENDU de REUNION CONSEIL MUNICIPAL du 21 février 2018

Absents excusés : Bruno BLANCHARD (procuration à Jacky Rodien), Odile BOUCHERE (procuration à Jacky REMAY), Laurence VAN DEN HENDE, Benoît GENAY, Isabelle SOIRAT

Absent: Alexandre MARTINEAU

Ouverture de la séance à 18h40

1 - DIA 7 Rue de la Garenne parcelles D231 et D232

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur les parcelles D231 et D232 situées 7 Rue de la Garenne, par 7 voix défavorables à la préemption, 2 voix favorables à la préemption, 1 abstention.

Séance levée à 19h04